



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

EB 3778/01

14 mai 2001
Original : anglais

F

Étude

Comité exécutif/
Conseil international du Café
21 - 24 mai 2001
Londres, Angleterre

Étude sur l'amélioration de l'équilibre mondial entre l'offre et la demande de café par l'intermédiaire de mesures tendant à l'élimination de cafés de moindre qualité

Contexte

1. A sa réunion de janvier 2001, le Comité exécutif a noté les idées avancées par l'Association européenne des cafés de luxe (SCAE) en vue de l'amélioration du marché mondial du café par le recours à des mesures destinées à éliminer du marché les cafés de moindre qualité (voir paragraphes 29 à 31 des Décisions du Comité exécutif numéro 244, document EB-3772/01 et le communiqué de presse de la SCAE, document ED-1767/01). Le Comité a recommandé qu'une étude soit effectuée afin d'examiner en détail les incidences d'un projet de cette nature, tant au niveau de son impact sur l'amélioration de la qualité que de ses répercussions sur la situation du marché.

2. Le présent document donne les résultats préliminaires de cette étude. Il comporte un résumé, suivi d'une étude concernant les aspects économiques d'un programme de détournement (Annexe I), dans laquelle il est fait mention de détournement par rapport à l'élimination du marché des cafés de moindre qualité, un résumé des conclusions d'une étude technique sur les utilisations possibles du café détourné (Annexe II), ainsi qu'un résumé des réponses des Membres et du Comité consultatif du secteur privé (Annexe III) concernant les implications éventuelles de la mise en oeuvre d'un tel programme.

3. L'étude économique a été menée par une équipe de l'Institut économique et social de l'Université libre d'Amsterdam sous la conduite du Professeur Christopher Gilbert. L'étude sur les autres utilisations possibles du café de moindre qualité a été effectuée par une équipe de l'Institut des ressources naturelles (Royaume-Uni), dirigée par le Dr. R.T. Paterson.

I. INCIDENCES ÉCONOMIQUES

1. L'étude économique intégrale figure à l'Annexe I. L'Institut économique et social (ESI-VU) a procédé à des estimations de détournement fondées sur les statistiques prix/offre des années 90 (autres utilisations possibles, y compris la destruction physique) et il s'avère que chaque million de sacs retiré du marché mondial fera progresser les prix de 2 cents EU la livre. Le tableau 2 donne les estimations des coûts et des bénéfices ayant trait aux revenus à l'exportation en 2000/01 et indique qu'un détournement respectif de 5 millions, 10 millions, ou 20 millions de sacs coûtera 401 millions de dollars EU, 935 millions de dollars EU et 2 399 millions de dollars EU, mais engendrera des bénéfices de 1 688 millions de dollars EU, 3 243 millions de dollars EU et 5 958 millions de dollars EU respectivement, les coûts étant assumés presque exclusivement au moment où le café détourné est acheté (lorsque c'est le cas). Les auteurs concluent que le détournement est rentable pour le niveau des prix du marché. Toutefois, leurs résultats pourraient sous-estimer la valeur du détournement dans la mesure où ils ne connaissent pas :

- a) les revenus provenant d'autres sources ;
- b) le potentiel de majoration des prix du café de meilleure qualité ; et
- c) les conséquences de la modification d'une tendance baissière sous-jacente.

2. En outre, il se pourrait que la disponibilité générale d'un produit de meilleure qualité puisse, de ce fait, stimuler davantage la demande.

3. Deux modèles pour la mise en oeuvre de détournements sont analysés :

- a) Les gouvernements des Membres de l'OIC peuvent assumer la responsabilité du détournement d'un tonnage déterminé de leur propre production (ou stocks)¹.
- b) Les gouvernements des Membres de l'OIC (éventuellement les gouvernements des Membres consommateurs, comme ceux des Membres producteurs) pourraient dégager des fonds pour financer l'achat du café à détourner.

4. Dans un cas comme dans l'autre, le risque de bavures constitue un problème potentiel – soit parce que les gouvernements ne mettront pas en oeuvre les procédures de détournement convenues, ou ne dégageront pas les contributions financières qu'ils avaient acceptées. Il reste un facteur important qui n'a pas été pris en considération, à savoir le coût de la mise en application (surveillance et conformité).

¹ Cette option évite les coûts budgétaires directs, mais typiquement impose des coûts aux exploitants.

5. En conclusion, l'étude recommande que, dans la mesure où la situation actuelle est imputable à un excédent de production par rapport à la demande, une politique de détournement doit être associée à une stratégie de gestion à long terme de l'offre et ne doit pas se substituer à cette stratégie.

II. AUTRES UTILISATIONS POSSIBLES DU CAFÉ

6. Cette étude figure, sous une forme résumée, à l'Annexe II. Les auteurs se sont penchés sur diverses utilisations possibles du café, soit :

L'alimentation animale

7. L'étude fait valoir que l'utilisation de la cerise entière a le même résultat que l'emploi de la pulpe et des coques dans les aliments pour animaux. Il est possible de donner aux gros et aux petits ruminants des aliments comportant des niveaux de 20 pour cent de matière sèche. La mise en application du projet, outre le détournement du café, permettrait de compléter l'alimentation animale dans les exploitations mixtes de cultures et d'élevage, ainsi que dans les exploitations qui se consacrent uniquement à l'élevage.

Combustible

8. L'utilisation directe d'un combustible, ou son utilisation sous forme de briquettes, dans un rayon de 100 km de sa source, équivaut à l'utilisation de bûches ou autres biomasses ; cette utilisation serait également possible, dans le cadre des procédés de gazeification ou de combustion semi-pyrolytique, pour des applications faisant appel à des combustibles liquides lorsque les besoins calorifères sont de 1 MW ou moins.

Extraits et déchets pour paillis

9. Le potentiel commercial de l'extraction et de l'utilisation de l'acide chlorogénique comme antioxydant, ainsi que pour la production de biogaz vaudrait, semble-t-il, la peine d'être creusé. En présence de certaines cultures, les extraits du café vert pourraient également présenter de l'intérêt dans le cadre de divers systèmes de contrôle sélectif des mauvaises herbes.

III. MISE EN APPLICATION/CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

10. La question de la faisabilité de la mise en application d'un système de détournement est, en partie, illustrée par les réponses apportées aux questionnaires que l'Organisation avait envoyés aux Membres (document ED-1771/01) et au Comité consultatif du secteur privé (CCSP) (document PSCB No. 19/01). Treize pays Membres ont répondu, dont 10 Membres

exportateurs et 3 Membres importateurs ; les 7 membres du CCSP qui ont répondu représentent 3 associations dans des pays Membres exportateurs et 4 associations dans des pays Membres importateurs. Les réponses figurent à l'Annexe III.

11. Ces réponses reflètent la situation suivante :

1) Réglementations qualitatives minimales qui existent à l'exportation/importation

Dans l'ensemble, il y a peu de réglementations spécifiques dans les pays Membres importateurs ; en revanche, il existe des réglementations nombreuses et variées dans les pays Membres exportateurs ce qui confirme l'existence de la notion de qualité. La SCAE suggère que les réglementations relèvent de la responsabilité de chaque pays individuel.

2) Critères qui déterminent les qualités minimales à l'exportation/importation

Il se dégage un consensus pour que ces responsabilités relèvent des pays producteurs. Les normes de l'ISO sont évoquées comme étant un point de départ avec la possibilité de remise à niveau des normes existantes par l'adjonction "d'un point".

3) Application

La SCAE propose des réglementations normalisées et uniformes pour tous les pays de l'U.E., toutefois cette position n'est pas adoptée de façon généralisée par les Membres importateurs. Les règles existantes font appel à des clauses de conformité imposées par des institutions internationales ou par des gouvernements.

4) Avantages de réglementations qualitatives minimales

Deux réponses contraires émanant d'associations privées dans des pays Membres importateurs ont été reçues : bénéfiques (SCAE) et superflues (Association panjaponaise du café – AJCA). L'AJCA fait valoir que les dispositions concernant la consommation varient de pays en pays en fonction des différents types et origines de café.

Application de réglementations qualitatives minimales

Un pays Membre importateur est pour de telles réglementations et un autre est contre. La majorité des pays Membres exportateurs sont en faveur de telles réglementations soit par le biais de la surveillance exercée par l'OIC (exportations inspectées avant d'être expédiées et rapports joints aux certificats d'origine, ou inspections ponctuelles par l'OIC), soit par l'introduction d'une définition de la qualité inférieure aux normes. Des normes convenues à l'échelon international sont recommandées par un grand nombre de correspondants si ce n'est par la totalité d'entre eux.

5) Marchés intérieurs

Les Membres importateurs, dans leurs réponses, ne recommandent pas de réglementations qualitatives pour les marchés intérieurs ; en revanche, plusieurs Membres exportateurs les préconisent.

6) Autres utilisations possibles

Confiserie, liqueurs, alimentation animale, engrais biologiques, produits de beauté et pâte de cellulose constituent des utilisations possibles suggérées par des Membres exportateurs.

7) Rentabilité d'un tel système

En règle générale, les pertes à court terme sont considérées comme étant plus que compensées par les avantages à moyen et long termes.

8) Attitudes vis-à-vis d'un tel système

Consommateurs : 3 positives, 1 négative

Producteurs : 9 positives, 1 négative

9) Normes qualitatives pour le café dépourvu de défauts

Une large palette est mentionnée qui va de la teneur en humidité à la dégustation.

10) Pénalités pour les cafés défectueux

Les lots contaminés sont rejetés en Italie, détruits au Nigéria et en Jamaïque et expédiés pour être retransformés en Ethiopie. En Colombie, l'utilisation et le transport de "ripio" sont pénalisés au titre de la contrebande. Il n'existe pas d'autres pénalités.

11) Définitions internationales des défauts

Soutien quasi-unanime. Les normes de l'Association américaine du café vert sont appliquées.

12) Normes internationales convenues concernant les défauts

Les réponses sont le plus souvent favorables, toutefois, les normes vont être fixées par le secteur du café (Finlande). Les Membres exportateurs souhaitent qu'elles puissent être faciles à se traduire dans la pratique.

Observation

12. Le contrôle de la qualité est appliqué à des degrés divers par des instances appropriées dans un certain nombre de pays Membres exportateurs. En outre, les Membres exportateurs de l'OIC sont naturellement tous tenus d'utiliser des certificats d'origine pour leurs exportations. Ce qui semble indiquer que l'on peut faire respecter les normes qualitatives au point d'origine et que l'analyse des certificats d'origine par l'OIC peut compléter la surveillance.

IV. CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L'ÉTUDE

13. Il semblerait techniquement possible d'adopter un système de détournement du café par la création d'un système général de classification des défauts et en stipulant que les cafés inférieurs à une certaine norme minimale doivent être détournés. Les certificats d'origine serviraient de documentation et la classification serait vérifiée par l'Agence de certification. Des dispositions provisoires pourraient s'appliquer aux pays qui possèdent des volumes importants de café inférieur à la classification minimale. Quant aux moyens de financer un tel système de détournement, il appartiendra à tous les pays exportateurs de s'acquitter de certaines obligations, soit en refusant d'accepter que les exploitants écoulent leurs cafés de moindre qualité, ou en achetant de tels cafés. Toutefois, des donateurs internationaux pourraient assumer certains frais au titre de l'assistance technique, ou bien l'on pourrait faire appel au Premier compte du Fonds commun pour les produits de base afin de s'assurer que les Agences de certification sont en mesure de s'acquitter de leurs fonctions.

14. Un tel système serait bénéfique pour les consommateurs, du fait de l'amélioration générale de la qualité du café disponible sur le marché (voir paragraphe 9) de l'Article premier de l'Accord international de 2001 sur le Café) ; il serait également bénéfique pour les producteurs dans la mesure où il contribuerait à l'instauration d'un équilibre raisonnable entre l'offre et la demande mondiales de café (voir paragraphe 2) de l'Article premier de l'Accord international de 2001 sur le Café). Ce système constituerait un exemple potentiellement frappant de coopération entre producteurs et consommateurs, dans l'intérêt du marché du café dans les pays des deux catégories de Membres. Toutefois, à plus long terme, il conviendrait d'examiner d'une part la capacité de production et, d'autre part, les possibilités de promotion qui permettraient de développer la demande.

15. Avant de donner suite, le Comité exécutif souhaitera peut-être examiner s'il est souhaitable, en principe, de développer un tel système de détournement. Dans l'affirmative, les questions suivantes devront peut-être être examinées avant d'être recommandées au Conseil :

- a) une résolution officielle ou une décision d'acceptation de principe ;
- b) le recours aux certificats d'origine pour assurer le dispositif de surveillance ;
- c) l'utilisation, comme points de référence, des normes intérimaires de l'ISO concernant les défauts, ou des normes de l'Association américaine du café vert pour déterminer le café de moindre qualité (en attendant des normes ISO définitives ou des normes OIC le moment venu) ;
- d) le recours à d'autres critères, tels que la teneur en humidité et la moisissure des grains ;
- e) la nécessité d'apporter un soutien technique aux procédures de contrôle de la qualité appliquées par les agences nationales ;
- f) l'éventualité d'une coopération par les Membres importateurs ;
- g) des sources de financement autres que celles qui sont propres à chaque pays exportateur ;
- h) des rapports sur les volumes de café détourné ;
- i) la participation d'agences de surveillance tierces ;
- j) le volume de détournement souhaité ; et
- k) les classifications ou normes de référence à utiliser.